

Année scolaire : 2017-2018

CONSEIL D'ECOLE

PROCES-VERBAL

REUNION COMMUNE DES DEUX CONSEILS D'ECOLLES DU RPI BOULLERET - SAINTE GEMME

du lundi 25 juin 2018

Adresser : - 2 exemplaires à l'inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription

- 1 exemplaire aux maires

Noms	Présents	Excusés
M. Philippe JOLY, Inspecteur de l'Education Nationale		X
Directrice de l'école - Présidente : MAUPAS Nathalie	X	
Maîtres de l'école : LHERBET Virginie, JORSIN Fabienne, MARECHAL Carole, ROBIN Fanny, DELCOURT Noémie.	X	
Directrice de l'école de Ste Gemme : CORMIER Sophie		
Représentant du RASED : LOMBARD Suzel (psy. Scolaire), DERILYEN Fanny	X	Suzel Lombard
Représentants des parents d'élèves titulaires : DUMERY Angélique, FACHARD Gaëlle, LESESTRE Hélène, MIGEON Evelyne, FRISSON Lucie	X	Lucie Frisson
Maire des communes : BELLANGER Christine, BILLAUT Jean-Louis		
Conseillers municipaux : RAIMBAULT Agnès, REVERDY Nelly		Nelly Reverdy
Délégué départemental de l'Education nationale : GOUMAIN Christian	X	
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du RASED		
Médecin scolaire		
Infirmière scolaire		
Assistante sociale		
ATSEM : BONNARD Stéphanie, PABIOT Corine	X	Corinne Pabiot
Maître de l'ELCO		
EVS/AESH : DOMENGER Chantal		Chantal Domenger

Personne privée		
Représentants des parents d'élèves suppléants : BAZIN Stéphanie, DUFAY Rudy, HERRAULT Cécilia	X	
Conseillers municipaux : ROUSSET Jean-François, PINARD Laurent, REZARD Jean-Paul, VINCK Gaëlle, REGOUBY Elodie	X	Elodie Regouby, Jean-François Rousset, Vinck Gaëlle, Jean-Paul Rezard

Procès-verbal établi le 4 juillet 2018

La présidente, directrice de l'école, La secrétaire de séance,

Nom : N. MAUPAS Nom : S. CORMIER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès-verbal
- Bilan pédagogique de l'année scolaire
- Programme d'actions du conseil école-collège
- Résultats des évaluations CP de Boulleret et de la validation du socle commun de fin de cycle 2
- Bilan des exercices incendie
- Préparation de la prochaine rentrée (effectifs et répartition envisagée, équipe enseignante)
- Actions et projets des municipalités
- Questions diverses

Heure de début de séance : 18 h 07

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école

Ce dernier a été mis sur le site de la commune de Boulleret et envoyé à l'inspection de l'Education Nationale.

Pour ☒

Contre

Abstention

2. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme Cormier

Pour

Contre

Abstention

3. Bilan pédagogique de l'année :

a) Bilan des classes :

- PS-MS : En fin d'année, la classe était composée de 14 PS et 12 MS. Les groupes d'élèves étaient hétérogènes sans grosses difficultés. Les enfants étaient assez bruyants mais il a régné une bonne ambiance de classe.

- CP-CE1: La classe était hétérogène avec des niveaux variés, plusieurs enfants ont bénéficié de l'aide du Rased. Un élève sera maintenu dans son niveau.

- GS-CP : 16 GS, 12 CP formaient cette classe. Les GS ont un bon niveau, deux élèves obtiennent des résultats un peu plus moyens. Le groupe de CP a atteint un très bon niveau. Deux élèves ont bénéficié de l'aide des APC pour remédier à des confusions de sons.

- CE2 -CM1 : Le groupe de CE2 est motivé, il obtient des résultats satisfaisants. Deux élèves ne valident pas le socle commun, un travail adapté, personnalisé leur a été proposé. Ils ont bénéficié d'un bilan effectué par le RASED. Malgré cette adaptation, un maintien leur a été conseillé. Deux autres ont des compétences fragiles, les autres élèves possèdent une bonne maîtrise des objectifs de fin de cycle.

Le groupe de CM1 présente des résultats assez moyens dans l'ensemble, plusieurs élèves rencontrent des difficultés de compréhension. Quatre élèves ont des résultats très satisfaisants.

CM2 : Le groupe était hétérogène, actif, bavard mais agréable. Les élèves étaient très motivés par toutes les activités.

b) Bilan du RASED présenté par Mme Fanny Derilien (enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique) :

Le RASED du Sancerrois comprend deux membres : une psychologue scolaire et une enseignante spécialisée à dominante pédagogique. Le travail de cette dernière consiste à faire de la prévention et de la remédiation face aux difficultés des élèves. Le RASED intervient à la demande des enseignants ou des parents lorsque les adaptations éducatives mises en place ne suffisent pas. Cette année, le RASED est intervenu à différentes reprises au sein du RPI, il a proposé des pistes de travail pour l'élaboration de PPRE (plan particulier de réussite éducative), il a instauré des liens vers l'extérieur, notamment avec la MDPH ; il était présent au conseil des maîtres lié à la difficulté scolaire, il a émis des suggestions, des propositions de remédiations aux enseignantes. En première période, la psychologue scolaire et l'enseignante spécialisée ont fait passer des évaluations de prévention aux élèves de CP afin d'apprécier les aptitudes scolaires concernant des aspects tels que le graphisme, la compréhension, la mémoire, le raisonnement, nécessaires aux apprentissages du savoir lire-écrire. Au total, cette année, ce sont 8 demandes d'aide qui ont été formulées par les enseignantes du RPI auprès du RASED. 5 élèves ont bénéficié de l'intervention de la psychologue scolaire et 3 élèves ont travaillé avec l'enseignante spécialisée

Cette dernière évoque les difficultés de continuité dans les suivis dues aux décalages des vacances scolaires de février et de printemps (le RASED est en zone B et le RPI en zone A). Mme Maupas précise que les suivis ne se font que sur une voire deux périodes maximum. Mme Delerien informe le conseil que le secteur d'intervention de la psychologue scolaire a encore été agrandi cette année, elle a dû remplacer une collègue en congé longue maladie. Mme Delerien bénéficie d'une mutation à la prochaine rentrée. Elle sera remplacée par M. Olivier Jalby.

Le budget du RASED est pris en charge par toutes les communes concernées et centralisé par la commune-support de rattachement du RASED, Sancerre. Chaque commune verse 1,50 euro par élève scolarisé chaque année. Pour le RPI, le montant total est de $130 \times 1,5 \text{ €}$, c'est-à-dire 195 €. Le budget du RASED est réparti en deux lignes, un budget de fonctionnement de 596 € qui a servi à l'achat de fournitures, d'ouvrages et un d'investissement de 4.135 € attribué pour l'achat de nouveaux tests psychométriques et d'un ordinateur portable.

c) Bilan des actions du 3ème trimestre :

- 3 avril : Radégou pour les PS-MS et GS (rencontre sportive à partir d'un album à jouer, jeux de lancers, de balles...)
- 15 mai : USEP jeux multisports pour le cycle 2 à Boulleret (en raison des conditions météorologiques la rencontre a eu lieu au gymnase et dans les deux cours d'école à la place du stade. Cette activité était donc un peu plus difficile à gérer, quelques ateliers ont été aménagés.)
- 8 juin : sortie au moulin de Maupertuis pour les PS-MS et GS-CP (En alternance, les enfants ont visité le moulin et ont participé à des ateliers dispensés par l'artiste Anne de Villèle. Ils ont dégusté des pains et en ont fabriqué, ils ont réalisé de la gravure sur CD, ont fait de l'impression monotype. Le moulin est un lieu paisible et agréable. Les élèves sont revenus avec un moulin à vent et un moulin à eau, de la farine, du pain qu'ils avaient confectionnés au cours de la journée. Une participation de 3 euros a été demandée aux familles.
- 12 juin : école et cinéma, il s'agissait de la 3ème projection de l'année : les vacances de M. Hulot (1953), film noir et blanc et muet. Les élèves l'ont beaucoup apprécié.

- 19 juin : jeux interclasses à la piscine de Belleville : la sortie a été annulée par l'équipe enseignante qui a jugé que les effectifs annoncés par la directrice de la piscine pour cette rencontre étaient trop importants.
- 21 juin : sortie USEP en vélo à Savigny-en-Sancerre pour les CE2-CM1 et CM2 (sortie prévue initialement le 14 mai). Sur les trajets de 8 km, les élèves étaient groupés par huit, les niveaux étaient mélangés. Un maximum de chemins a été emprunté. L'équipe souligne la difficulté de trouver des parents accompagnateurs disponibles et agréés. Sur place les élèves ont participé à différents ateliers : basket, handisport, ultimate, boule carrée, jeux de société, möllky.
- rencontre kinball à Léré Mme Robin explique les règles, l'intérêt et les avantages de ce sport nouveau au RPI. Les élèves y ont bien adhéré et ont montré leur volonté de coopérer quels que soient les niveaux et les capacités des enfants. L'équipe enseignante souhaite investir dans des ballons de kinball l'année prochaine.
- 25 juin : sortie au moulin de Maupertuis pour les CP-CE1 avec une classe de St Satur. Les élèves ont dégusté, fabriqué des pains, participé à un jeu de piste, déjeuné sur le terrain de foot. Les activités du moulin valorisent le patrimoine. Mme Cormier explique que cette journée fut très positive pour les élèves qui sont rentrés chez eux, comme leurs camarades de maternelle avec leurs fabrications.
- 26 juin : USEP run and bike pour les GS-CP à Léré (répartition en binômes sur la matinée).
- 28 juin : USEP triathlon pour les CE2-CM1 et CM2. Mme Maupas remercie la municipalité pour l'aide matérielle apportée pour le transport des vélos.
- 1er juillet : fête de l'école à Ste Gemme. Le spectacle aura lieu à 15 h et sera suivi des traditionnels jeux.
- 2 juillet : sortie au château des énigmes (41) pour les CE2-CM1 et CM2.

4. Programme d'actions du conseil école-collège :

22 CM2 sont inscrits au collège Claude Tillier de Cosne-sur-Loire dont un élève qui est en attente de dérogation pour le collège René Cassin en classe football.

1 CM2 est inscrit au collège René Cassin qui est son collège de secteur.

Réunion le 18 juin au collège Claude Tillier pour préparer la rentrée. (PPRE passerelle , ...)

5. Résultats des évaluations CP de Boulleret :

La classe de CP a obtenu de très bons résultats, la lecture à haute voix a été un peu moins réussie ainsi que certains items en mathématiques qui n'avaient pas encore été travaillés en classe.

6. Bilan des exercices incendie du 3ème trimestre :

A Boulleret, en élémentaire, l'exercice d'évacuation a eu lieu le vendredi 8 juin à 10 h 38. C'était la première fois que l'exercice était réalisé au niveau des classes du bas. Le temps d'évacuation a été de 41 secondes.

A Boulleret, en maternelle, il a eu lieu le 15 juin à 10 h 40, le temps d'évacuation a été de 1 minute 29 secondes.

A Ste Gemme, cet exercice a été réalisé le 5 juin à 13 h 25, le temps d'évacuation était de 52 secondes.

Ces exercices sont bien vécus par les enfants qui en ont maintenant l'habitude.

7. Préparation de la rentrée scolaire 2018 :

Effectifs :

Niveaux	2017 - 2018	2018 - 2019
PS	14	14 + 1 inscrit en mairie + 1 inscrit prochainement = 16
MS	12	13 + 1 + 1 = 15
GS	16	12 + 1 = 13
CP	20	15
CE1	17	10 + 9 + 1 M + 1 + 1 = 22
CE2	15	16 + 2 M + 2 = 20
CM1	11	13
CM2	23	11 + 1 = 12

Répartition envisagée par le conseil des maîtres :

Classes	effectifs	Enseignantes
PS - MS	16 + 15 = 31	F. Jorsin
GS - CP	13 + 9 = 22	V. Lherbet
CP - CE1	6 + 17 = 23	S. Cormier
CE1 - CE2	5 + 20 = 25	N. Maupas et C. Maréchal
CM1 - CM2	13 + 12 = 25	F. Robin

Cette répartition peut être modifiée en fonction des inscriptions.

Nombre total d'élèves sur le RPI : 126

Moyenne d'enfants par classe : 25,2

Vu les effectifs de la classe de PS-MS, l'accueil des TPS ne pourra pas se faire à la prochaine rentrée.

La répartition des élèves de CP et de CE1 est un choix pédagogique du conseil des maîtres. Il tient compte des capacités des élèves, de leur autonomie, de leurs résultats scolaires, de leur santé.

8. Actions des municipalités:

Mme Bellanger félicite Mme Delcourt et Mme Cormier pour leur travail.

Elle explique ensuite qu'elle a eu la visite de la police de l'environnement. Cette visite s'est bien passée. Mme Bellanger rappelle qu'à partir de janvier 2019 la loi Labbé sur l'interdiction des pesticides s'appliquera également aux particuliers. S'ils ne l'appliquent pas, ils s'exposeront à des amendes conséquentes.

La police de l'eau avait reçu, en 2016, une lettre de parents d'élèves inquiets par rapport à la proximité des vignes avec l'école de Ste Gemme. Mme Bellanger déplore le fait de ne pas en avoir été informée au préalable. Depuis ce moment-là, aucun courrier n'est parvenu à la police de l'eau.

Lorsque la municipalité de Ste Gemme a reçu l'arrêté préfectoral concernant le traitement des vignes aux abords d'un établissement recevant du public, elle l'a transmis au président du syndicat viticole. Ce dernier a pris contact avec l'enseignante pour connaître les horaires de l'école et des récréations. Mme Bellanger souligne que l'école n'est pas la seule de la région à être située au milieu des vignes. Elle précise que les vigneronns ne font pas que traiter, ils posent également des diffuseurs de phéromones. Leurs actions ont été expliquées dans le bulletin municipal. Mme Bellanger conclut en disant que la police de l'eau n'a fait aucun commentaire.

Les représentants de parents d'élèves font part à Mme Bellanger d'une lettre signée par une dizaine de parents inquiets par rapport aux traitements des vignes appliqués à proximité de l'école. Ils souhaiteraient connaître les mesures prises. Cette lettre évoque également différents points : l'obligation de prendre le bus, de manger à la cantine pour certains enfants, l'isolement de l'enseignante avec ses conséquences.

Mme Bellanger déplore ce courrier. Elle propose de recevoir les parents d'élèves et indique que les parents inquiets peuvent également rencontrer le président du syndicat viticole.

Elle rappelle que depuis 2015, l'Education Nationale propose un RPI concentré. Différentes réunions ont eu lieu à ce sujet en mairie, en préfecture. C'est le conseil municipal de Ste Gemme qui doit prendre cette décision. C'est un choix très difficile à faire pour une commune, précise Mme Bellanger. Elle dit qu'il faut laisser le temps à Boulleret de terminer les travaux de la maternelle, expliquer aux parents que la nouvelle structure pourra accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

M. Billaut fait un point sur les travaux. Le chantier de la nouvelle maternelle suit son cours, le planning est respecté. En primaire, les travaux de rénovation énergétique se déroulent bien. Il apporte également des précisions par rapport à la qualité de l'environnement. Les établissements doivent notamment être en conformité par rapport à la qualité de l'air depuis 2018. En élémentaire, à Boulleret, une ventilation a été mise en place afin de prendre en compte ces nouvelles normes. De même, au niveau de l'eau, des analyses sont fréquentes.

M. Billaut rappelle aussi que le stationnement devant la cantine ou l'école est interdit.

9. Questions diverses

La seule question parvenue au préalable concernait les inquiétudes des futurs parents d'élèves de la classe de Ste Gemme par rapport à l'environnement de l'école et aux traitements des vignes.

Mme Maupas précise que la chorale de l'école de Boulleret a donné un petit concert à quelques résidents de la maison de retraite. Ce fut un très bel échange intergénérationnel à renouveler.

Fin du conseil d'école : 20 h 15